

Abattoirs temporaires : Alain de Peretti répond aux calomnies de Libé



Salut Bosquet !

La formule est un peu bien cavalière mais comme dans votre article du 24 septembre titré « L'Aïd, c'est aussi la grande fête de l'intox » vous mettez en cause un dénommé « de Peretti », je ne veux pas être en reste d'incivilité. Ceci dit, sous couvert de dénoncer une intox, votre papier est en fait lui-même une intox dont même pour Libé les ficelles sont un peu grosses.

Sous la photo de trois gentils gamins au milieu d'un troupeau de moutons, astucieusement décalée dès lors qu'il est question d'abattoir, vous plantez le décor: « Comme chaque année la fachosphère diffuse ses hoax anti-abattoirs temporaires ». Vous pêchez ça sur le site hoaxbuster. Autrement dit, c'est du lourd.

Bien sûr il est outreucidant de douter qu'un journaliste sait vraiment de quoi il parle. Je m'y risque pourtant car seule l'ignorance peut excuser la vacuité de vos propos. Par charité je supposerai donc que vous n'avez pas la moindre idée par exemple des travaux du Pr Andréoletti sur la transmissibilité à l'homme de l'encéphalopathie spongiforme des ovins (maladie de Creutzfeld-Jacob toujours mortelle) et dont l'occurrence est de 5/1000 moutons selon les chiffres officiels. Pour tout

esprit normalement constitué, il y a là de quoi susciter quelque réserve quant à l'abattage de 300 000 bêtes (non testées car ce n'est pas souhaité par les autorités) qui dans des conditions sanitaires qui quoique vous puissiez en dire sont contestables.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous ennuyer plus avant avec les problèmes que les abattoirs temporaires posent aux gens sérieux et dont visiblement vous n'avez que faire : effluents, déméduation (non ce n'est pas un gros mot !), E. coli et toutes ces sortes de choses. J'y perdrais mon temps car à l'évidence, sous-équipement intellectuel ou militantisme allez savoir, votre idée du journalisme n'est pas d'informer sur le message mais de diffamer le messenger. Et me voici propulsé glorieusement au niveau d'un Michel Onfray qui vient de subir dans vos colonnes le même traitement ! En bonne petite élève vous utilisez les recettes habituelles, insinuations, à-peu-près, amalgames et même, en mentionnant le casher, point Godwin. La routine quoi! Au final, faites excuse, un discours bavard et quelque peu brouillon. Libre à vous d'amalgamer de Peretti à cette « fachosphère qui s'inquiète brusquement à chaque Aïd », par bouffées en somme. Mais alors il ne faudrait pas dire plus loin que de Peretti « rabâche les mêmes arguments depuis au moins 2012 » ce qui suggère la continuité. Foi de Sarah Bosquet, les abattoirs temporaires ne procéderont qu'à « quelques abattages », donc « beaucoup de bruits et d'intox pour pas grand-chose ». Sauf qu'il est question ensuite d'une cinquantaine d'abattoirs, chiffre que vous tirez de listes officielles mais regardez bien l'intitulé, provisoires et les sites musulmans parlent eux d'une centaine. Vient enfin l'accusation tellement prévisible d'islamophobie. Je vous conseille cependant de vous méfier des automatismes et je vous propose une devinette. Très simple n'ayez crainte, genre quelle est la couleur du cheval blanc d'Henti IV ? Qui sont ceux que menacent directement les risques sanitaires que présentent les abattoirs temporaires? Soit dit en passant, votre article révèle du moins certains traits des lecteurs de Libé. A ce qu'il semble ils sont assez

dépourvus de jugeote pour croire sur votre parole que, question hygiène, des structures bricolées pour 3 jours n'ont rien à envier aux abattoirs pérennes. J'incline à penser qu'ils sont également exceptionnellement naïfs car vous consacrez la moitié de votre article à décrire avec quel soin les pouvoirs publics veillent sur leur santé. La première surprise passée, je dois convenir que vous connaissez votre lectorat mieux que moi mais on comprend pourquoi il s'amenuise. Heureusement qu'il ya l'argent des contribuables. In fine, force m'est de constater que vous m'accusez de diffuser intentionnellement des hoax (i.e. des mensonges), d'être islamophobe et pour faire bon poids, évitant ostensiblement de me donner le titre de docteur qui m'est dû, vous rapportez que le site lesobservateurs.ch « me présente comme vétérinaire » d'où se déduit que ma qualité serait possiblement douteuse. Autant de dénonciations calomnieuses (art 226-10 du code pénal) que je me propose d'examiner avec mon avocat.

Tout bien réfléchi, Bosquet, je ne vous salue pas.

PS Bien évidemment je ne m'attends pas à ce que Libé respecte l'article 3 de la loi de 1881 sur le droit de réponse. Le web y suppléera.

Alain de Peretti, Docteur vétérinaire

Président de « Vigilance Halal, protection et respect de l'animal et du consommateur »